Fec
17, place St-Etienne
67000 STRASBOURG

LETTRE D'ENGAGEMENT - ADMISSION 2024/2025

Je soussigné(e) : ……

- reconnais avoir pris connaissance des conditions de séjour et des conditions tarifaires
- m'engage, en cas d'admission, à rester au FEC pour la période du **1er octobre 2024 au 30 juin 2025**. Les étudiant(e)s, dont la rentrée a lieu en septembre peuvent prendre possession de leur chambre dans la mesure des possibilités du Foyer.
- m'engage à payer le loyer (chambre à un lit : **479 €** ; chambre à deux lits : **307 €** -par étudiant) à la remise des clés et **avant le début du trimestre suivant, aux dates ci-dessous** :
  - le loyer de septembre (au prorata du nombre de jours de votre séjour) et le « Pack *assurance et services* » : **à la remise des clés**
  - pour le premier trimestre : **avant le 30 septembre 2024**
  - pour le second trimestre : **avant le 31 décembre 2024**
  - pour le troisième trimestre : **avant le 31 mars 2025**

  Tout retard de paiement sans accord exprès du Directeur entraînera une majoration du loyer de **3 %.**
- m'engage à verser, lors du dépôt de la demande d'admission, la somme de **60 €** (non remboursable) correspondant aux frais de dossier (pour les étudiant(e)s étranger(ère)s, cette somme sera à payer en même temps que les frais d'admission)
- m'engage à verser, **dès la réception de l'avis d'admission, la somme de 680 €** comprenant :
  - les arrhes pour l'année 2024/2025, d'un montant de **230 €** (qui seront décomptés du loyer de septembre)
  - le dépôt de garantie de **450 €**, remboursé à la fin du séjour, à condition qu'aucune dégradation ne soit constatée dans la chambre
- m'engage à payer **à la remise des clés, le premier loyer** (moins les arrhes) et **le « Pack a*ssurance et services »*** de **170€** comprenant : la connexion au réseau WIFI, l'accès à la salle de sport, l'accès à des vélos en libre-service, la cotisation à l'Association des Etudiants du FEC, la souscription à Elan-Cahiers du FEC et à l'assurance de la chambre. Ce « Pack *assurance et services* » n'est pas remboursable.
- m'engage à informer le FEC de ma date d'arrivée avant le **16 août**.
- m'engage à informer la Direction de mon désistement éventuel **avant le 9 juillet ou 10 jours après l'avis d'admission** si ce dernier m'est adressé après le 9 juillet 2024**.** A défaut, les arrhes versées seront conservées par le FEC, à titre de dédommagement.
- Le FEC accepte le payement en ligne par C.B. sur le site internet du FEC pour : les frais de dossier, le dépôt de garantie, les arrhes et le « Pack *assurance et services* ». Les loyers sont à payer par virement, chèque ou espèce.

CONDITIONS DE SEJOUR

- Est passible de renvoi immédiat,
  1. l'étudiant qui hébergerait une personne non autorisée dans sa chambre (il n'est pas permis d'accueillir une personne étrangère au FEC après minuit sauf autorisation expresse de la Direction).
  2. l'étudiant qui dérangerait systématiquement ses camarades.
  3. l'étudiant qui consommerait dans les lieux communs une boisson alcoolisée de 15° ou plus ou qui serait surpris au FEC en état d'ébriété manifeste.
- L'établissement comporte des chambres avec de la moquette qui peuvent constituer une gène aux personnes allergiques.
- La Direction décline toute responsabilité pour les objets de valeur pouvant se trouver dans les chambres. Chaque étudiant est responsable des objets mobiliers et immobiliers dans sa chambre et dans l'immeuble. Toute dégradation fera l'objet de sanctions pouvant aller jusqu'au renvoi du foyer, indépendamment de la prise en charge financière des réparations. Le foyer est placé sous vidéosurveillance.
- Le FEC est agréé comme Restaurant Universitaire et comme tel, il applique le tarif officiel des R.U. Le paiement des repas (midi et soir) se fait moyennant des cartes délivrées par le CROUS. Les plaques installées dans les chambres ne permettent qu'une préparation du petit-déjeuner et de boissons chaudes.

PARTICIPATION

L'étudiant(e) s'engage à participer :

- à 3 conférences au minimum. Le programme est disponible en début d'année universitaire
- au week-end de rentrée du vendredi 20 septembre au dimanche 22 septembre 2024
- à des activités proposées par les Clubs présentés lors du week-end de rentrée
- à une permanence téléphonique en soirée.

Fait à , le

Signature de l'étudiant (des parents, si l'étudiant est mineur) **:**
précédée de la mention **«Lu et approuvé»**